



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Reims, le 20 août 2018

La rectrice de l'académie Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du second degré

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

S/c de Madame et Messieurs des IA-DASEN

## Objet : modules de formation d'initiative nationale : année scolaire 2018/2019

## Références :

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive et à la formation spécialisée.

Circulaire n°2017-026 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI

 Circulaire n°2018-068 du 18 juin 2018 relative aux Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Annexes: Fiche de candidature, modules organisés en académie

En application de l'article 7 du décret 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national.

Le dispositif de formation mis en place par les dispositions réglementaires s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

1 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei).

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation de préparation et ont obtenu le Cappei. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par la rectrice d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

## Rectorat

Délégation à la vie scolaire

Affaire suivie par Adeline Collin

Téléphone : 03.26.05.68.49 Fax : 03.26.05.69.42 Courriel : adeline.collin@ac-reims.fr

1, rue Navier 51082 Reims cedex

accueil du public du lundi au vendredi 08h30-12h30 | 13h30-17h



# 2 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies;
- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, ou encore d'élèves allophones.

Par ailleurs, des modules de formation d'initiative nationale sont spécifiquement ouverts aux conseillers principaux d'éducation.

Cette année, un soin particulier a été porté à la définition du public cible pour chacun des modules proposés. Il conviendra de veiller à respecter ce public.

La liste de ces modules est consultable dans le bulletin officiel n°25 du 21 juin 2018 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/25/62/7/perso282 annexe1 corrections 970627.pdf

Au sein de l'académie, deux modules de formation d'initiative nationale sont proposés, les fiches de ces modules sont annexées à cette circulaire, ils sont à destination :

- des enseignants du second degré, exerçant sur poste ASH à la rentrée 2017 et qui souhaitent préparer l'épreuve 1 du CAPPEI
- des enseignants du second degré, titulaires du 2 CA-SH qui souhaitent préparer l'épreuve 3 du CAPPEI.

## 3 - Modalités d'inscription

Les enseignants qui souhaitent postuler à ces modules de formation doivent remplir la fiche d'inscription annexée à cette circulaire et la remettre à leur IEN pour les candidats du premier degré et à leur chef d'établissement et à leur inspecteur pour les candidats du second degré pour le 9 septembre 2018 au plus tard

Toute candidature parvenue hors délai ou par une autre procédure, ne pourra être prise en compte.

#### 4- Participation à la formation

La liste des candidats retenus est arrêtée par l'administration centrale.

Helène Insel

## FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

## FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE - ASH -2018-2019

circulaire n° 2018-068 du 18-06-2018- BOEN n° 25 du 21 juin 2018

Reims	Etablissement :				Code postal
Liberié - Égalisé - Fraseralté					
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE					
NOM - Prénom				Date de naissance	
Téléphone- adresse mail administrative Discipline ens			seignée - grade	Titulaire CAPPEI ou équivalent	
				OUI / NON □ reçu	CAPPEI 2018 🗌
Candidature(s) année(s) antérieure(s) non retenue(s) avec intitulé du module			Inscriptions antérieures avec intitulé du module et année de formation		
- b - i - (i d - m4ifi - m4 + 1 m4i4					
choix (identifiant + Intit thème :	ule): Exemple : 16N	DGS6008 – Scolarisati	on des enfants et adolesce	ents présentant des troubles	des apprentissages
Identifiant :					
Titre:					
Avis du chef d'établissement :					
Avis très favorable		Av	is favorable	Avis	défavorable
Possibilité de remplacement en interne : OUI - NON					
Remarques éventuelle	es:				
Après avis, le chef d'établissement adresse cette fiche au plus tard <u>le 09 septembre 2018</u> à l'IEN ou à l'IA-IPR.					
Avis de l'inspecteur:					
			¥		
Avis très favorable			Avis défa	vorable	

Après avis, l'Inspecteur retourne cette fiche à adeline.collin@ac-reims.fr au plus tard le 11 septembre 2018

Identifiant: 18NDGS6081

Titre: Préparation à l'épreuve 1 du CAPPEI

Opérateur principal: Rectorat de Reims.

Durée: 24 heures.

Dates: du 3 décembre 2019 au 7 décembre 2019

Lieu du stage: EREA /LEA Bourneville, 61 du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne.

Nombre de participants pouvant être accueillis : 20

**Public visé :** Enseignants du second degré exerçant depuis cinq ans (au 10 février 2017) dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

#### Objectifs de formation :

Maîtriser les enjeux de l'école inclusive et les nouvelles dimensions de la personne ressource

## Contenus pédagogiques proposés :

- Définition des concepts (école inclusive, personne ressource, BEP, troubles et situation de handicap;
- Outils;
- Rôle et mission de la personne ressource ;
- Mise en situation et étude de cas

Intervenants: Formateurs éducation nationale

Identifiant: 18NDGS6082

Titre: Préparation à l'épreuve 3 du CAPPEI pour les titulaires du 2CA-SH

Opérateur principal : Rectorat de Reims

Durée: 24 heures.

Dates: du 4 février 2019 au 19 février 2019

Lieu du stage: EREA /LEA Bourneville, 61 du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne

Nombre de participants pouvant être accueillis : 20

Public visé: Enseignants du second degré titulaires du 2CA-SH

Objectifs de formation :

Maîtriser les enjeux de l'école inclusive et les nouvelles dimensions de la personne ressource

## Contenus pédagogiques proposés :

- Définition des concepts (école inclusive, personne ressource, BEP, troubles et situation de handicap;
- Outils;
- Rôle et mission de la personne ressource ;
- Mise en situation et étude de cas

Intervenants: Formateurs éducation nationale